

# INFO

# SCoT

1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2012

## Les Rendez-vous du SCoT

### Préparer le SCoT à la transition intercommunale



L'année 2011 n'aura pas été celle de la reprise attendue et la conjoncture socio-économique reste difficile dans un contexte européen marqué par l'endettement. Plus que jamais, il est nécessaire de consolider notre stratégie économique au plan local pour faire face et promouvoir le territoire des Vosges Centrales dans la durée.

Voilà pourquoi après l'évaluation de la consommation foncière dans les zones d'activités, le SCoT poursuit sa réflexion en faveur de la prévention et de la reconquête des friches industrielles et urbaines.

Dans le même temps, les travaux préparatoires à l'élaboration du Document d'Aménagement Commercial (DAC) imposé aux SCoT par le Grenelle vont également être engagés. Toutes ces réflexions économiques devront à un moment se croiser et converger pour être prises en compte dans le SCoT. Dès à présent, les élus des Communautés de communes et de la Communauté d'agglomération Epinal-Golbey vont être étroitement associés à ces travaux, ainsi que les autres partenaires du développement économique.

La crise économique ne doit pas nous faire oublier les enjeux climatiques et énergétiques car ils sont aussi des leviers pour relancer l'économie locale à l'instar du modèle de développement du Vorarlberg. Parmi les actions portées en ce sens par le Syndicat

### SOMMAIRE

DOSSIER p.2-3

Volet économique :  
Friches & DAC

PLAN CLIMAT p.3

Les projets en cours

SCoT p.4

Compatibilité PLU/SCoT  
Fédération des SCoT

du SCoT, l'embauche d'un Conseiller en Energie Partagé (CEP) permettra d'apporter un appui en ingénierie aux petites communes pour mieux identifier les besoins de leur patrimoine en travaux d'isolation thermique et les aider à faire les meilleurs choix dans leur projets de construction. On peut d'ailleurs en attendre l'ouverture

**Bureau : 23 janvier** 17h, Salle des Villes Jumelles, EPINAL  
**Comité Syndical : 06 février** 17h30, Espace Cours

### EVENEMENTS (avec intervention du SCoT) :

**Planet' Energy : 27 au 30 janvier** Centre Congrès, EPINAL

**Imaginales : 31 mai au 03 juin** Espace Cours, EPINAL

**Rencontres SCoT Grand Est : 19 mars** DIJON

**Rencontres Nationales des SCoT : 28 au 29 juin** NANTES

### EXPO/CONFERENCES PLAN CLIMAT :

**Caméra thermique : 10 février** 20h, Mairie LES FORGES

### Eclairage Public & Certificats d'Economie

**d'Energie : 28 février** 20h, Mairie DOMPIERRE

**Label Cit'Ergy : 27 mars** 20h, Mairie DEYVILLERS

**Méthanisation : 24 avril** 20h, Mairie CHAUMOUSEY

**Label Passiv'Haus & rénovation performante : 15 mai**  
20h, Maison Grandemange CHANTRAINE

**Géothermie & aquathermie : 19 juin**  
20h, Mairie BAINS-LES-BAINS

de nouvelles pistes de valorisation des énergies renouvelables à partir des ressources souvent bien sous-estimées de notre territoire. Le travail d'animation et de communication du Plan Climat montera en régime en 2012, tel que le souligne le lancement de sa Newsletter dédiée, *Clim'Actu*, qui viendra compléter l'Info SCoT et marquera le début de sa deuxième année de mise en oeuvre.

Enfin, les derniers efforts de mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT devront aboutir tandis que s'annoncent de nouvelles perspectives vers un urbanisme plus intercommunal au niveau réglementaire.

En ce début d'année, je remercie tous les élus et partenaires qui ont soutenu le Syndicat dans ses projets et je formule le vœu que la coopération intercommunale engagée au sein du SCoT des Vosges Centrales s'intensifie pour contribuer efficacement à la construction d'un cadre de vie attractif pour les années de transition à venir.

*Très bonne année 2012 à tous.*

**Michel HEINRICH**  
Président du Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales

**Pourquoi est-ce l'affaire du SCoT ?**

Tandis que s'ouvrent de nouvelles zones d'activités, la question du devenir des friches industrielles a été posée lors des ateliers de préparation du Plan Climat. Les transferts d'entreprises et leur concentration en périphérie des principales agglomérations du territoire ne sont pas sans conséquence sur le trafic automobile et la dévitalisation des centre-bourgs.

La mission du SCoT est de veiller à la maîtrise de la consommation foncière pour l'urbanisation et notamment de rechercher un équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain et rural et la préservation des espaces naturels et agricoles. Plus les friches industrielles seront requalifiées pour accueillir de nouvelles activités économiques, de l'habitat ou des équipements publics, moins il sera nécessaire de soustraire des terres agricoles ou des espaces naturels pour assurer le développement urbain. La question de la valorisation des friches en tissu urbain existant devient donc un sujet de préoccupation de premier plan pour les SCoT dans le droit fil des préconisations du Grenelle.

Dès le début, l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) a souhaité être co-maître d'ouvrage de la démarche engagée par le SCoT des Vosges Centrales pour disposer d'un outil d'aide à la décision reproductible dans l'ensemble de la Lorraine. Il y apporte une contribution de 33 000 € TTC. Le SCoT des Vosges Centrales a en effet été identifié par cet organisme comme le territoire à la meilleure échelle pour établir une vision d'ensemble du potentiel de friches à requalifier, en cohérence avec les besoins de développement territorial durable. La Région Lorraine et le Conseil Général des Vosges soutiennent aussi financièrement cette initiative en apportant chacun 8 451 €.

**A quoi cela va-t-il servir concrètement ?**

Si chacun connaît un bâtiment vacant depuis très longtemps, personne n'a réellement connaissance de l'ampleur du phénomène et des possibilités d'interventions pour y remédier. La démarche a pour but d'apporter des outils aux élus pour contribuer efficacement à réduire la présence de friches sur le territoire. Il s'agira notamment de :

- **Produire un atlas des friches industrielles et urbaines** pour localiser et qualifier les friches et leur potentiel de reconversion.
- **Elaborer de façon concertée une stratégie intercommunale** pour situer le potentiel des friches en fonction des besoins durables du territoire et mieux identifier des vocations réalistes et pertinentes pour l'avenir des bâtiments les plus intéressants.
- **Approfondir les potentialités de requalification sur 4 des sites pilotes** afin de montrer l'arsenal de moyens publics existants pour intervenir sur les friches depuis le Plan Local d'Urbanisme (PLU) jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle des travaux. Il faut souligner que l'intervention publique peut aussi servir de levier pour déclencher une maîtrise d'ouvrage privée de projets de requalification de friches.

**Comment va-t-on s'y prendre ?**

**Novembre 2011** : choix du groupement de prestataires Verdier-Tappia-Urbicand comme experts sur le sujet.

**Janvier 2012** : première réunion du Comité de Pilotage pour suivre la démarche. Ce Comité se compose d'élus représentants du SCoT, de l'EPFL, des EPCI et des partenaires financeurs. Lors des grandes étapes, le Comité sera élargi aux représentants des communes et des institutions concernées par le sujet.

**Mars** : enquête communale pour actualiser les connaissances acquises sur les friches existantes (*cf encadré*).

**Une enquête communale avec l'appui des Communautés de communes**

Les sources existantes de repérage des friches ne sont plus à jour et un travail d'actualisation et d'approfondissement doit se faire. Pour des raisons budgétaires, les prestataires ne peuvent pas visiter toutes les communes. Une enquête sera engagée en Mars 2012 pour repérer les sites de friches, leurs principales caractéristiques, leur historique et les éventuels projets en cours. Les communes recevront un questionnaire et un plan de localisation sera à compléter. Les communautés de communes pourront avoir un rôle de relais local fort appréciable.

Les résultats de l'étude dépendront de l'implication de chacun pour répondre aux questions.

**Merci d'avance pour votre mobilisation.**

NB

**La vocation pédagogique des sites pilotes**

Il ne s'agit pas de remplacer les études pré-opérationnelles qui resteront nécessaires mais plutôt de montrer plus concrètement sur la base de cas réels comment une collectivité peut intervenir. Le choix des sites devra être illustratif de différentes situations caractéristiques des Vosges Centrales et correspondre aux priorités d'interventions dégagées.

La motivation communale ou intercommunale devra également être forte.

## Le document d'aménagement commercial (DAC)

Suite au Grenelle, les SCoT doivent être désormais complétés par un Document d'Aménagement Commercial (DAC).

Il s'agit d'un schéma spécifique qui permet de :

- fixer les objectifs relatifs à l'équipement commercial et artisanal et aux localisations préférentielles des commerces selon des exigences d'aménagement du territoire (revitalisation des centre-villes, cohérence entre équipements commerciaux, desserte en transports, protection de l'environnement...),
- situer des centralités urbaines pour l'accueil des commerces dans le tissu urbain existant,
- localiser ou délimiter des zones d'aménagement commercial périphériques destinées à l'accueil des surfaces commerciales de plus de 1 000 m<sup>2</sup>.

Parallèlement le reste des documents du SCoT doit aussi contenir des orientations plus générales concernant le commerce en

veillant à bien les intégrer au reste de l'urbanisme.

### Déroulement :

**Premier semestre 2012** : pré-diagnostic réalisé par l'équipe du SCoT en concertation avec les partenaires techniques et avec l'appui d'une stagiaire, Noémie CLAUDON, en seconde année de Master Aménagement à l'Université de Nancy II.

**Second semestre 2012** :

- consultation de prestataires pour apporter une assistance technique à l'élaboration du DAC,
- évolution du Comité de pilotage dédié aux friches en Comité de pilotage dédié au DAC avec la perspective d'intégrer à terme tout le volet économique du SCoT.

*Pour en savoir plus sur l'évaluation de la consommation foncière dans les zones d'activités, voir le 3<sup>e</sup> Flash Info de l'observatoire du SCoT sur le site Internet.*



### Conseiller en Energie Partagé (CEP)

Le Comité Syndical a décidé d'embaucher en cours d'année 2012 un Conseiller en Energie Partagé (CEP), de niveau Technicien, pour aider les petites communes à évaluer leurs besoins en travaux d'économie d'énergie de leur patrimoine et les accompagner dans la définition et la mise en œuvre de leur politique de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.

### Certificat d'Economie d'Energie (CEE)

Les producteurs et distributeurs d'énergie (*appelés par la loi : « les obligés »*) sont contraints réglementairement par l'Etat de réaliser des économies d'énergie ou de faire réaliser des travaux en ce sens par des tiers éligibles, ou sinon de payer une amende. La monnaie d'échange attribuée par l'Etat entre les *obligés* et les *éligibles* est le Certificat d'Economie d'Energie (CEE). Ainsi, une collectivité peut être créditée par un distributeur d'énergie de la revente de CEE obtenus en réalisant sur son patrimoine des travaux d'économie d'énergie éligibles au dispositif. Le Conseiller Energie pourra apporter un appui en ingénierie pour aider les communes à bénéficier de ce dispositif, ce qui leur permettra d'augmenter leur capacité financière pour poursuivre d'autres projets. Un premier test est proposé avec l'association d'obligés fioulistes « Réduisons le CO2 » (*anciennement Cert'Energy*) sur un échantillon de 3 collectivités avant d'envisager une généralisation à l'échelle du territoire du SCoT.

### Contrat Local d'Engagement (CLE)

Le 16 mai 2011, le Syndicat du SCoT a co-signé le Contrat Local d'Engagement (CLE) avec l'Etat aux côtés de nombreux autres partenaires (Conseil Général, CAPEB, Mutualité Sociale Agricole de Lorraine, Caisse d'Assurance Retraite, aide à domicile : ADAVIE & ADMR, EDF, GDF) pour engager la rénovation thermique de logements de propriétaires occupants à faibles ressources. Il apportera sur les Vosges Centrales son assistance technique aux communautés de communes et aux communes en termes d'ingénierie, d'animation et de communication. Il est prévu notamment de réaliser un guide de conseil sur les travaux de rénovation thermique sur la base d'exemples concrets de logements caractéristiques des Vosges Centrales.

### Animations en perspective...

L'exposition sur le Plan Climat, le Vorarlberg et le Palmarès Climat est à votre disposition pour circuler dans les communes.

*Voir sur le site Internet pour les maquettes de l'exposition.*

**Animation caméra thermique avec l'EIE** : 10 février à LES FORGES

Venez comparer les déperditions de bâtiments existants avec celles de la ferme forgeronne rénovée au niveau BBC et primée PREBAT par l'ADEME.

**Intervention écoles réalisées avec l'Eaudici** :

EPINAL DURKHEIM, LES FORGES et LONGCHAMP : janvier 2012.

**Imaginales du 31 mai au 3 juin à EPINAL** :

Table ronde sur le réchauffement climatique : samedi 1<sup>er</sup> juin, Espace cours.

**Conférences thématiques tout public 1<sup>e</sup> semestre** :

Eclairage public & CEE, Label Passiv'Haus et rénovation performante, Label Cit'ergie, Géothermie & aquathermie, Méthanisation...

*Pour en savoir plus, contactez Jacques GRONDAHL : 03 29 32 47 96*

### APPEL A COMMUNES VOLONTAIRES :

**1. pour tester la valorisation de CEE sur des travaux d'économie d'énergie achevés ou en projet.**

**2. pour héberger l'EXPOSITION du Plan Climat et/ou des CONFÉRENCES en lien avec vos besoins**

**3. pour candidater au PALMARES CLIMAT 2012**



## Etat d'avancement de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT :

4 ans après l'approbation du SCoT, 40 % des documents d'urbanisme sont compatibles avec le SCoT des Vosges Centrales. Une part importante des documents restants est en cours d'achèvement et devrait être présentée au Comité Syndical pour avis dans les prochains mois.

## Couverture du territoire par des documents d'urbanisme :

- 26 PLU : 15 documents approuvés et 11 en cours d'élaboration, de révision ou de modification
- 27 POS : 5 documents approuvés, 22 en cours de révision ou de modification
- 21 Cartes communales : 15 documents approuvés et 6 en cours d'élaboration ou de révision
- 36 Sans document d'urbanisme dont 7 communes engagées dans une procédure d'élaboration.

## Etat de compatibilité fin 2011:

- 27 documents compatibles (36%),
- 41 documents en cours d'élaboration ou de mise en compatibilité (55 %),
- 6 documents incompatibles (8%) non engagés dans une procédure.
- 47 bilans réalisés

## Les nouvelles de la Fédération nationale des SCoT

Le Syndicat du SCoT des Vosges Centrales en tant que référent de la région du Grand Est contribue activement aux actions impulsées par la Fédération nationale des SCoT :

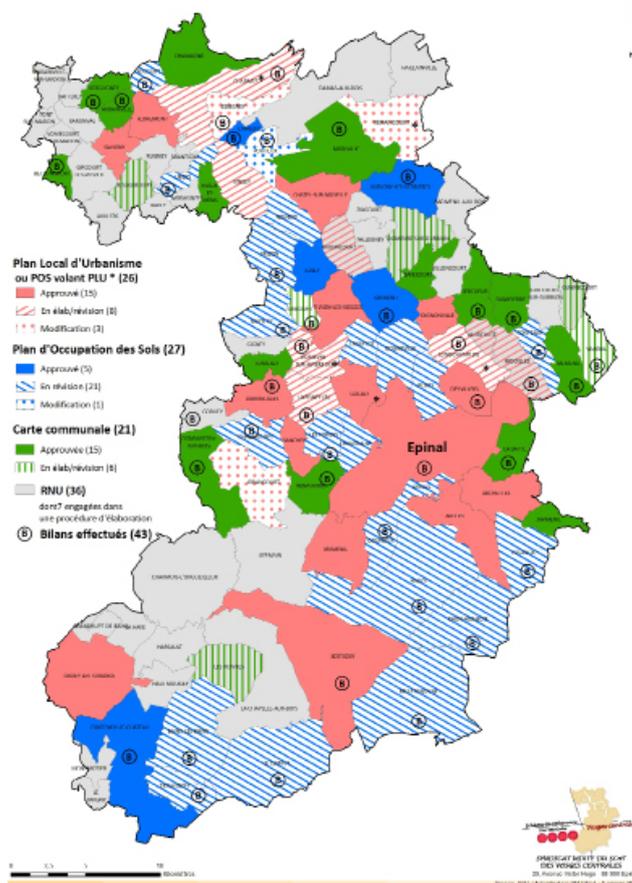
### • L'Assemblée générale du 8 décembre :

En tant que Président de la Fédération, Michel HEINRICH a présenté les orientations d'actions et le projet de budget pour l'année 2012 qui ont été votés à l'unanimité. Jean-Philippe STREBLER, directeur du Syndicat Mixte du SCoT d'Alsace du Nord a été recruté comme directeur et prendra ses fonctions en avril prochain.

### • Les secondes rencontres des SCoT du Grand Est

Après le succès des premières rencontres des SCoT du Grand Est organisées en 2011 et qui ont réuni plus de 100 personnes, les secondes rencontres auront lieu cette année à DIJON le 19 mars 2012. Le Syndicat du SCoT des Vosges centrales organise cette rencontre avec celui du Grand Dijonnais pour le compte de la Fédération.

## Etat d'avancement des documents d'urbanisme des communes du SCoT



## Formation « Réussir son document d'urbanisme à l'heure du Grenelle »

Pour en savoir plus sur l'élaboration et la révision des PLU suite au Grenelle, l'Association des Maires des Vosges (AMV) propose une journée de formation le 16 mars au Centre des Congrès d'Epinal en partenariat avec la Direction Départementale des Territoires (DDT), le Conseil en Architecture, Urbanisme et en Environnement (CAUE) des Vosges, le Syndicat National des Aménageurs Lotisseurs (SNAL) et le Syndicat du SCoT des Vosges Centrales.

**Contact AMV : 03 29 29 88 23**

Le thème sera « **Des SCoT aux PLU : trouver le maillon intercommunal manquant** ». Entre communes et SCoT, quelle peut-être la place des intercommunalités dans la planification de l'urbanisme ? Quelles sont leurs pratiques actuelles : schéma de secteur, PLU intercommunaux ?

### • Les 8<sup>ème</sup> rencontres nationales des SCoT à Nantes

Après LYON en 2011, les prochaines rencontres nationales des SCoT se dérouleront cette année à NANTES les 28 & 29 juin sur le thème « **SCoT et projets** » pour traiter de l'évolution de la façon de conduire les projets de SCoT en articulation avec les autres démarches de projets. Cette manifestation réunit chaque année de plus en plus de monde (800 personnes en 2011).

Pour en savoir plus, contactez Laurence BERTRAND au 03 29 32 47 96.

## Directeur de publication

Michel HEINRICH  
Président du Syndicat

## Diffusion

1 500 exemplaires conçus & réalisés en interne.

## Illustration

Antonio GACIA, Imagerie d'Epinal

## Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales

29, avenue Victor Hugo 88000 EPINAL

Tel : 03 29 32 47 96 / Fax : 03 29 35 22 03

syndicat@scot-vosges-centrales.fr / www.scot-vosges-centrales.fr